

**Notice d'information**  
**AIDE AU SOUTIEN SCOLAIRE**

**Année Scolaire 2024/2025**

**Conditions d'attribution**

(sous réserve d'étude du dossier par le Pôle Action Sanitaire et Sociale) :

Cette aide permet aux bénéficiaires d'avoir accès à un dispositif de soutien scolaire tous niveaux d'études confondus :

- Remise à niveau, aide aux devoirs, préparation aux examens.

**Deux types de soutien scolaire :**

- Le soutien scolaire à domicile = professeur particulier.
- Le soutien scolaire **hors** domicile et/ou en ligne = cours collectifs, cours en ligne, stage intensif.
  - ⇒ Les 2 prestations sont **cumulables**.

**En bénéficiant :**

- Les ouvrants-droit (y compris orphelins) et les ayants-droit conjoints
- Les ayants-droit enfants âgés de **6 à 26 ans**

**Remarque :** Dans le cas d'un couple où les **deux** sont **ouvrants-droit**, chacun peut bénéficier pour leur(s) AD enfant(s) du soutien scolaire à domicile et/ou hors domicile (avec des factures différentes).  
Le soutien scolaire en ligne étant un forfait annuel, il ne sera accordé qu'à l'un des deux OD.

**Où retourner votre demande**

Transmettez votre imprimé accompagné de tous les justificatifs demandés à votre CMCAS d'appartenance avant le **31 Août 2025** à l'adresse suivante :

**CMCAS THIONVILLE (365)**

- Par Mail : thionville.cmcas365@asmeg.org
- Sur votre lieu de proximité (Slvie – Antennes de CMCAS)
- Par courrier : CMCAS Thionville  
29, rue Laydecker  
BP 50124  
57103 THIONVILLE CEDEX